

Les sceaux



Archives départementales de Maine-et-Loire

Qu'est-ce qu'un sceau ?

Au Moyen Âge, un sceau est une signature. Il sert de preuve.

Qui peut posséder un sceau ?

En France, au Moyen Âge, toutes les personnes libres peuvent posséder un sceau : rois, seigneurs, hommes et femmes d'église, artisans et commerçants, une ville, un hôpital...

Que représente le sceau ?

Le sceau est une marque personnelle que tout le monde peut comprendre à une époque où peu de gens savent lire et écrire.

Comment réalise-t-on un sceau ?

À l'aide d'une matrice (morceau de pierre dure ou de métal dur, gravé en creux et à l'envers) et de cire d'abeille.

Comment fixe-t-on le sceau au document ?

Le sceau est soit plaqué au bas des documents, soit rivé ou encore attaché à un lien.

Utilise-t-on encore les sceaux à notre époque ?

Les sceaux vont progressivement être remplacés par la signature manuscrite. Cependant, ils n'ont pas totalement disparu. Par exemple, le sceau de la République scelle les lois les plus importantes de la France. C'est le ministre de la Justice qui en a la garde (Garde des Sceaux).

Imagine maintenant ton propre sceau...

1. Écris ton prénom et ton nom en lettres capitales (majuscules)
2. Fais un dessin correspondant à ton futur métier

